

### **3.0 DISTRIBUTION ET COORDINATION DE L'INFORMATION**

La consultation publique est un élément clé dans une étude approfondie et elle est réglementée par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*. Elle fournit les moyens d'intégrer les citoyens dans le processus décisionnel en matière d'environnement et de donner aux promoteurs et aux organismes de réglementation l'information nécessaire à une prise de décision éclairée. Certaines consultations sont axées sur les intervenants et sont destinées à rassembler l'information et les opinions pertinentes à différents stades de l'étude approfondie.

Le programme de consultation de Keltic précise les objectifs du processus de consultation pour l'évaluation environnementale, décrit les collectivités concernées, indique les éléments à entreprendre et qui doit s'en charger et explique comment les résultats seront intégrés à l'information fournie par le service de communication avec le public de Keltic. Un comité de liaison a été créé par Keltic pour fournir l'information aux intervenants et au public ainsi que les commentaires de la collectivité locale relativement aux préoccupations et conseils pour les consultations.

#### **3.1 COORDINATION FÉDÉRALE**

Le 26 octobre 2004, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a envoyé les réponses des ministères fédéraux relativement au *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale*. Ces déterminations ont été faites par tous les ministères auxquels la description du projet (datée du 30 août 2004) a été fournie. Environnement Canada a par la suite revu sa détermination et sa participation au processus, en tant de ministère expert, à la lumière de renseignements supplémentaires fournis par Keltic.

Un résumé des réponses issues de ces ministères fédéraux est fourni dans le tableau 3.1-1.

**TABLEAU 3.1-1 Résumé des réponses des ministères fédéraux**

<b>Ministère</b>	<b>Réponse</b>
Environnement Canada (EC)	Susceptible de demander une évaluation environnementale et en possession d'information spécialisée ou experte.
Pêches et Océans Canada (POC)	Susceptible de demander une évaluation environnementale et en possession d'information spécialisée ou experte.
Santé Canada	En possession d'information spécialisée ou experte.
Affaires indiennes et du Nord Canada	Peu susceptible de demander une évaluation environnementale.
Industrie Canada	Peu susceptible de demander une évaluation environnementale.
Office national de l'énergie	Peu susceptible de demander une évaluation environnementale.
RNCan	En possession d'information spécialisée ou experte.
Parcs Canada	Peu susceptible de demander une évaluation environnementale.
Transports Canada (TC)	Susceptible de demander une évaluation environnementale et en possession d'information spécialisée ou experte.

### **3.2 CONSULTATION PUBLIQUE CONFORMÉMENT À LA LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (LCEE)**

Au niveau fédéral, la participation du public dans les études approfondies est l'un des objectifs fondamentaux de la *LCEE*. On s'attend à ce que les autorités responsables (AR) comprennent l'ensemble des préoccupations du public sur un projet donné et y apportent des réponses. L'Agence insiste sur le fait que le public n'est pas une entité unique, mais un regroupement d'intérêts variés (résidents locaux, groupes environnementaux, propriétaires de commerces) et demande aux promoteurs de prévoir différentes occasions de consultation des parties concernées. Les AR (POC et TC) sont également libres de demander des consultations particulières pour pouvoir répondre aux exigences de la *Loi*.

Ces exigences sont vastes et ne stipulent pas précisément la manière dont la consultation doit se dérouler; cependant, des thèmes généraux ont été développés concernant les attentes en matière de consultations portant sur l'EIE :

- Les participants doivent intervenir à tous les stades de l'étude approfondie, à partir de l'examen des problèmes.
- Le public doit disposer de suffisamment de temps pour assimiler l'information et préparer des commentaires, mais le processus doit être contenu dans un bloc de temps raisonnable.
- Différentes techniques doivent être utilisées pour encourager la participation la plus large possible des intervenants.
- Le programme de consultation publique doit être planifié et consigné adéquatement.
- Les organismes de réglementation doivent être satisfaits de l'effort fourni par le promoteur qui prépare le rapport d'étude approfondie pour incorporer l'information des intervenants et les préoccupations du public dans l'examen des problèmes, l'analyse technique et les conclusions.

Plus encore, les AR doivent s'assurer que la consultation publique a été menée aux trois moments de l'étude approfondie, tel que l'exige la *LCEE*. Il s'agit des moments suivants :

- pendant la préparation du document d'établissement de la portée [paragraphe 21(1)];
- pendant la préparation du rapport d'étude approfondie [paragraphe 21.2];
- pendant l'examen du rapport d'étude approfondie terminé, avant l'émission par le ministre de la décision d'EIE (article 22).

#### **3.2.1 Article 21 – Participation du public relativement à la portée proposée du projet**

La consultation publique pour une étude approfondie est requise en vertu du paragraphe 21(1) de la *LCEE* en ces termes :

*« Dans le cas où le projet est visé dans la liste d'étude approfondie, l'autorité responsable veille à la tenue d'une consultation publique sur les propositions relatives à la portée du projet en matière d'évaluation environnementale, aux éléments à prendre en compte dans le cadre de*

*l'évaluation et à la portée de ces éléments ainsi que sur la question de savoir si l'étude approfondie permet l'examen des questions soulevées par le projet. »*

Cela comprend la préparation d'un document d'établissement de la portée par les AR (24 mai 2005) publié sur le site Web du Registre canadien d'évaluation environnementale le 6 juin 2005 pour examen par le public. Les AR ont publié un avis concernant la disponibilité du document d'établissement de la portée pour examen par le public sur le site Web du Registre canadien d'évaluation environnementale le 1<sup>er</sup> juin 2005, ainsi que dans les journaux locaux le même jour, (Chronicle-Herald et Guysborough Journal) et le 3 juin 2005, (Le Courrier de la Nouvelle-Écosse). Tous les avis indiquaient que le document était disponible pour examen par le public à quatre emplacements communautaires accessibles. Les commentaires devaient être soumis au plus tard le 3 juillet 2005.

Les résultats de cette consultation publique figuraient dans le rapport de suivi de l'étude d'impact sur l'environnement terminé par les AR le 14 octobre 2005. S'appuyant sur les commentaires reçus du public et des ministères experts, un addenda a été publié le 5 janvier 2006 indiquant que deux « éléments environnementaux préoccupants éventuels » devraient être pris en compte dans l'EIE : l'aquaculture et le tourisme. Les AR ont demandé que l'élément environnemental des espèces en péril se réfère plus particulièrement au sterne de Dougall. Les contaminants dans l'environnement devront être quantifiés par le promoteur du projet lors du recueil de l'information de référence.

### **3.2.2 Article 21.2 – Participation du public à l'étude approfondie**

La consultation publique pour une étude approfondie est requise en vertu du paragraphe 21.2 de la LCEE en ces termes :

*« En plus des consultations publiques prévues au paragraphe 21(1) et à l'article 22, l'autorité responsable à laquelle le projet est renvoyé en vertu de l'alinéa 21.1(1)a) est tenue de veiller à ce que le public ait la possibilité de prendre part à l'étude approfondie. Elle est toutefois assujettie à toute décision éventuellement prise par le coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale en vertu de l'alinéa 12.3c) quant au moment de la participation. »*

Les activités de consultation du public entreprises par les AR et relatives à la section 21.2 de la LCEE (c.-à-d., consultation lors de la préparation du rapport d'étude approfondie) concernaient :

- la publication d'un rapport préliminaire pour le public;
- la sollicitation des commentaires du public au cours d'une période formelle d'examen par le public;
- l'examen et discussion du projet par une audience publique (en vertu de la *Nova Scotia Environmental Assessment Act – loi sur l'étude d'impact sur l'environnement de la Nouvelle-Écosse*).

Un rapport préliminaire a été rendu public le 22 août 2006 sous la forme d'un rapport d'étude d'impact sur l'environnement élaboré conformément au règlement sur l'étude d'impact sur l'environnement de la Nouvelle-Écosse en vertu de la *Nova Scotia Environmental Assessment Act - loi sur l'étude d'impact sur l'environnement de la Nouvelle-Écosse*). Les AR ont informé le

public que le rapport était disponible pour examen par l'entremise du Registre de la LCEE (Avis du 14 septembre).

Lors de la période d'examen par le public du rapport d'EIE provincial (22 août au 30 octobre 2006), le public a eu l'occasion d'examiner et d'émettre des commentaires sur l'EIE. Le rapport d'EIE a été disponible en plusieurs endroits, comprenant :

- la Municipalité de Guysborough;
- la bibliothèque de Sherbrooke;
- Clean Nova Scotia à Dartmouth;
- METNE à Antigonish;
- METNE à Halifax.

D'autre part, le rapport était disponible sur le site Web de l'évaluation environnementale du ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse (METNE) ([www.gov.ns.ca/enla/ess/ea](http://www.gov.ns.ca/enla/ess/ea)).

Les audiences provinciales d'EIE, qui ont eu lieu entre le 20 et le 25 novembre 2006 à Guysborough, à Sherbrooke et à Antigonish en Nouvelle-Écosse, ont permis des examens et des discussions complémentaires. Les intervenants ainsi que le public étaient invités à faire ou à présenter des soumissions relatives au projet lors de ces audiences. Toute personne intéressée de faire des présentations orales ou écrites au comité d'évaluation environnementale pouvait le faire jusqu'au 13 novembre 2006.

Les questions, préoccupations et commentaires reçus par les AR au cours du processus d'examen par le public du rapport d'EIE préliminaire ont été placés sur le registre public et transmis à Keltic pour réponse. En outre, d'autres commentaires publics ont été reçus lors des séances ouvertes des audiences publiques.

### **3.2.2.1 Questions soulevées au cours de l'examen public**

Les principales questions soulevées lors de l'examen public comprenaient :

- la durabilité du projet et sa nécessité;
- l'exploitation des installations;
- la qualité des eaux souterraines, de l'eau douce et de l'eau de mer;
- l'habitat du poisson et la pêche;
- la faune;
- les oiseaux;
- la sécurité marine;
- la santé et la sécurité humaines;

- les accidents;
- les effets cumulatifs.

Les questions soulevées pendant les audiences publiques ou ayant été reçues par la poste de la part d'intervenants non gouvernementaux s'appliquant à la portée de ce rapport d'étude approfondie sont présentées par sujet dans le tableau 3.2-1 (l'annexe 4, présente les questions et les inquiétudes soulevés au cours des séances portes ouvertes).

Les autorités fédérales et provinciales ont également fourni des commentaires sur le rapport d'EIE provincial. Ces commentaires sont abordés dans la section 3.5.

### **3.2.3 Article 22 – Examen public du rapport d'étude approfondie**

La consultation publique pour une étude approfondie est requise en vertu du paragraphe 22 de la *LCEE* en ces termes :

« 1) Quand elle reçoit un rapport d'étude approfondie, l'Agence donne avis, de la façon qu'elle estime indiquée pour favoriser l'accès du public au rapport, des éléments suivants :

a) la date à laquelle le rapport d'étude approfondie sera accessible au public;

b) le lieu d'obtention d'exemplaires du rapport;

c) l'adresse et la date limite pour la réception par celle-ci d'observations sur les conclusions et recommandations du rapport.

2) Toute personne peut, dans le délai indiqué dans l'avis publié par l'Agence, lui présenter ses observations relativement aux conclusions ou recommandations issues de l'étude approfondie ou à tout autre aspect du rapport qui y fait suite. »

Cet examen est coordonné par l'Agence et permet au public de soumettre des observations sur les conclusions et recommandations du rapport. Ces commentaires seront pris en compte dans la décision qui sera émise par le ministre.

### **3.3 MESURES CONSULTATIVES ENTREPRISES PAR LE PROMOTEUR**

À ce jour, le promoteur a entrepris plusieurs consultations au cours de la préparation de l'EIE. Ces consultations visaient à fournir l'information relative au projet proposé, à répondre aux questions et préoccupations éventuelles du public et à rassembler l'information et les contributions techniques à insérer dans les données de référence, les impacts, les mesures d'atténuation et de suivi, susceptibles d'être incorporées dans les EIE tant fédérales que provinciales.

**TABLEAU 3.2-1 Questions soulevées par l'intermédiaire du comité d'évaluation environnementale de la Nouvelle-Écosse et de l'examen public**

Catégorie	Questions soulevées	Section du REA traitant de la question
Description du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durabilité du projet</li> <li>Zone d'exclusion</li> <li>Sources d'alimentation</li> <li>Utilisation du GNL sur place et à l'exportation</li> <li>Bruit</li> </ul>	2.1./2.1.2/2.4.1/2.4.1.4/2.4.2 2.4.3.2/2.5.2.3 2.2/2.2.1/2.2.2.4/2.2.5.1/2.2.5.5/ 2.2.6.4/2.4.1/2.4.1.4/2.4.2.2/2.4.2.2 (solutions de rechange) 2.2.2.1/2.4.1 2.2.4.3 (contrôle), 2.5.2.3 (description des EEI)
Description du projet : Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déchets liquides et solides</li> <li>% du site à dégager</li> <li>Gestion des résidus miniers</li> <li>Nature du sous-sol rocheux</li> <li>Méthodes de construction des fondations</li> </ul>	2.2.2.2/2.2.5.5/2.2.4.5/2.2.5.1/2.2.5.2/ 2.2.5.6/2.2.6.2/2.2.6.3/2.2.6.5/2.2.7/2.4.1/2.5.2.3 2.2.5.3/2.5.5.3 5.1.2.1/ 5.1.2.2/5.1.4.2/5.1.5.1/ 5.1.5.2/5.1.10.2/5.1.22.1/5.1.22.2/5.2.4.2/5.3.5.2/5.3.11.1 4.1.3.1/4.1.3.4/4.1.8/ 2.2.5.2/2.2.5.3/2.2.5.5
Description du projet : Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déversements dans l'environnement</li> <li>Contamination des eaux pluviales</li> <li>Effluent d'eaux usées</li> <li>Émissions atmosphériques</li> <li>Transport des produits de résidus</li> <li>Exploitation du port</li> <li>Stockage et confinement du combustible</li> <li>Émissions de la torche</li> </ul>	2.5.2.3 2.2.6.5 2.2.3/2.2.4.3 / 2.2.6.2/2.5.2.3 2.2.4.3 / 2.5.2.3 2.24.5 2.2.3 2.2.5.1/2.2.6.3 2.2.3/2.2.6.2/2.2.6.5
Nécessité et objet du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justification du projet</li> <li>Durabilité du projet</li> </ul>	2.4 2.1./2.1.2/2.4.1/2.4.1.4/2.4.2
Solutions de rechange au projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portée de l'évaluation des solutions de rechange</li> </ul>	2.4
Limites du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limites temporelles et spatiales de l'évaluation</li> </ul>	2.5.2.1
Qualité et quantité de l'eau douce	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déversements dans l'eau douce</li> </ul>	5.1.1.2/5.1.2/5.1.10.1/5.1.14.1/5.1.22.1/5.2.4.2
Qualité et quantité des eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impacts sur les puits locaux</li> </ul>	5.1.3/5.1.3.1/5.1.3.2/5.1.22.1
Qualité de l'eau de mer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet du quai longitudinal sur la circulation marine</li> <li>Effet dû à la lixiviation de sédiments contaminés</li> <li>Effets des émissions</li> </ul>	5.2.14 5.1.2.2/5.1.4.1/5.1.4.2 /5.1.4.4/5.1.5.1/5.1.5.2/ 5.1.10.2/5.2.4 .1/5.2.4.2/5.2.5.2/ 5.2.8.1/5.2.10.1/5.3.4..3.5/5.3.5.1/5.3.11.1 5.1.4.

Catégorie	Questions soulevées	Section du REA traitant de la question
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Odeurs</li> <li>• Émissions atmosphériques du projet et cumulatives</li> <li>• Évaluation des risques pour la santé</li> <li>• Données de référence</li> <li>• Perturbation des résidus miniers</li> </ul>	5.1.6, 5.3.6 5.1.6/5.2.6/5.3.6 5.1.6 / 5.2.6/5.1.22 4.1.6/5.1.6.1 5.1.5.2/5.1.22.1/
Conditions climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions atmosphériques extrêmes</li> <li>• Changement climatique</li> <li>• Spécifications des navires</li> </ul>	4.1.7/9.1/9.2.3/9.2.4/9.2.5/9.2.7/9.3.3/9.3.4/9.4.6 5.3.7/9.2.7 5.3.7.2/9.3.5
Végétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance des impacts</li> </ul>	5.1.8/5.2.8/5.3.8
Espèces en péril	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sterne de Dougall, grand chevalier, érioderme boréal</li> </ul>	5.1.9/5.2.9/5.3.9
Poisson et habitat du poisson	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction du quai et trafic de navires</li> <li>• Déversements</li> <li>• Eau de ballast</li> <li>• Plan de compensation de l'habitat et calendrier</li> </ul>	5.2.10/5.3.23 5.2.10/5.3.10 5.3.24 5.2.10/5.2.23
Mammifères marins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du trafic de navires</li> </ul>	5.3.11
Faune et habitat de la faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance des impacts</li> <li>• Clôture du site</li> <li>• Équilibre proie-prédateur</li> <li>• Biodiversité</li> <li>• Espèces en péril</li> <li>• Population d'originaux</li> <li>• Altération de la ligne de côte</li> <li>• Éclairage et bruit</li> </ul>	5.1.12/ 5.2.12/5.3.12/ Section 6.0 2.2.5.2 5.1.11.1/ 5.2.9.1/5.2.11.1/5.1.12.1/5.2.10.1 5.1.13 5.1.9/ 5.2.9/ 5.3.9/6.1-8/ 8.2.1.9/8.3.1.9 4.2.3.4/4.2.5/5.1.9 5.1.1/5.1.13.1/4.2.2.1/ 9.2 5.1/5.3.16/8.2.1.13/8.1.1.2/5.2.15
Oiseaux migrateurs et habitat des oiseaux migrateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Oiseaux marins à la recherche de nourriture</li> <li>• Oiseaux</li> <li>• Biodiversité</li> <li>• Perte d'habitat</li> <li>• Contamination de la chaîne alimentaire</li> <li>• Trafic de navires et accidents</li> </ul>	4.2.3.3/Tableau 4.2-14/5.2.9/5.3.9/5.3.15/ 6.1.8/6.2.6/6.3.5 4.2.3.3/5.1.13/5.2.13/5.3.13/6.1.1/6.1.12/4.3.5.1 5.1.1.4/5.1.14.1 5.1.13/6.1.12/6.2.10 10.1.1.3 6.3.8/6.3.7/5.1.12.1
Terres humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination des matières organiques enlevées</li> <li>• Valeur culturelle des terres humides (plantes médicinales)</li> <li>• Étendue de la perte de terres humides</li> </ul>	5.1.14 5.1.14 5.1.14

Catégorie	Questions soulevées	Section du REA traitant de la question
Conditions d'éclairage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets sur le paysage visuel (lumière)</li> </ul>	5.1.15
Acoustique atmosphérique et sous-marine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bruit</li> <li>• Effets sur le paysage visuel</li> <li>• Vibrations</li> </ul>	5.1.16/5.2.16./5.3.16/6.1.15/6.2.13/6.3.10 5.1.16/6.1.15/6.2.13
Patrimoine physique et culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Patrimoine et legs culturels</li> <li>• Importance du site du quai longitudinal pour les Loyalistes noirs</li> <li>• Impacts visuels sur la ligne de côte et la collectivité locale</li> </ul>	5.1.17 5.2.19 5.2.19
Usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impacts au-delà du site du projet</li> </ul>	5.1.19
Navigation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation du port Country, du port Isaac et de la baie Stormont et accès à ces zones</li> </ul>	2.2.2/2.2.6/2.4.3/ 5.2.20.1
Sûreté et sécurité maritimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques pour les pêcheurs liés aux navires de GNL lors des tempêtes</li> <li>• Sécurité des navires de GNL</li> <li>• Historique des naufrages</li> <li>• Sécurité</li> </ul>	5.2.23/5.3.20/5.2.20 5.3.21/5.3..20/5.3.22 5.2.21/5.3.22/5.3.21
Santé et sécurité humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collisions de véhicules</li> <li>• Impacts du trafic</li> <li>• Évaluation des risques pour la santé</li> <li>• Émissions atmosphériques</li> <li>• Communication des risques pour la santé</li> <li>• Bioaccumulation de produits chimiques</li> <li>• Eaux usées</li> <li>• Risque d'attaques terroristes</li> <li>• Éclairage et bruit</li> <li>• Sédiments contaminés</li> </ul>	8.2.1.22 5.1.22.1 5.1.22.1/5.1.22.2/5.1.22.3/5.2.22/5.3.22 5.1.6.1/5.1.6.2/5.1.6.3/5.1.6.4/5.1.22.1/5.2.22.1 10.1.1.3 5.1.22 TERMPOL et EQR Bruit : 5.1.16 Éclairage : 5.2.15/5.1.15 5.1.22/5.2.5 / 5.2.8/5.2.10
Pêches	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des pêcheurs locaux</li> <li>• Perte d'habitat</li> <li>• Ingérence dans la pêche côtière et la navigation de plaisance</li> <li>• Perte d'accès</li> <li>• Compensation pour les pêcheurs</li> </ul>	5.1.16.2/5.2.23 5.1.10/5.2.10/5.3.10/5.3.23.2 5.3.23/5.3.20/5.2.23 5.2.23 5.2.10/5.3.23

Catégorie	Questions soulevées	Section du REA traitant de la question
Aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restriction du développement actuel et futur</li> </ul>	5.1.24
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact sur les qualités naturelles de la zone</li> </ul>	5.1.25 / 5.2.25
Déclassement et récupération	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en entrepôt</li> <li>• Plan de déclassement et responsabilité</li> <li>• Faillite du promoteur</li> </ul>	Mise en œuvre de l'EAB11 – processus d'audiences provinciales sur l'EIE 2.2.7 Mise en œuvre de l'EAB11 – processus d'audiences provinciales sur l'EIE
Accidents et défaillances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fuites de GNL et résultats</li> <li>• Risque de détente explosive des vapeurs d'un liquide en ébullition (BLEVE)</li> <li>• Analyses précises à effectuer en matière de santé et de sécurité</li> <li>• Camionnage des déchets liquides</li> <li>• Stratégie d'intervention en cas de déversements</li> <li>• Communication des risques</li> <li>• Rayonnement thermique et zone d'exclusion</li> <li>• Superficie de la zone d'exclusion thermique</li> <li>• Explosion et incendie</li> <li>• Interventions d'urgence</li> <li>• Capacité de lutte contre les incendies et responsabilités</li> <li>• Responsabilité financière</li> </ul>	10.1.1.2 10.1.1.2 2.2.4.4/2.2.4.5/10.1 10.1.1.1 10.1.1.4/ 10.1.1.5 10.1 10.1.1.3 2.4.3.2/2.5.2.3 10.1.1.4/10.1.1.5/10.1.2 10.2.1.3 10.1.1.4/10.1.1.5/10.1.2
Effet de l'environnement sur le projet (GNL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet des vagues, des ondes de tempête, du brouillard et des tempêtes violentes sur le terminal et les navires</li> </ul>	Vagues : 9.2.5/9.3.5/9.4.4 Ondes de tempête, brouillard : 9.2.3/9.3.3/9.4.2 Tempêtes : 9.2.3/9.2.5/9.2.7.2/9.3.3/9.3.7.1/9.3.5
Effets cumulatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période de temps évaluée</li> <li>• Degré de détail des effets cumulatifs</li> <li>• GES</li> <li>• Exploitation maritime</li> <li>• Qualité des eaux de surface et habitat du poisson</li> <li>• Impacts sur la santé</li> <li>• Extension proposée du parc industriel de Goldboro</li> <li>• Patrimoine des Loyalistes noirs</li> <li>• Patrimoine des Mi'kmaq</li> <li>• Projet Deep Panuke et autres développements en mer et sur terre</li> </ul>	8.1 8.0 8.3.1.7/8.1.1.2/8.1.1.6 8.2.1.20/8.2.1.21/8.3.1.20/8.3.1.21 Eau : 8.1.1.2 Poisson : 8.1.6.10/8.2.1.10/8.3.1.10 8.2.1.22/8.3.1.22 8.1.1 8.3.1.18 8.2.1.17/8.2.1.18/8.3.1.17/8.3.1.18/8.3.1.19 8.1.1.6

Catégorie	Questions soulevées	Section du REA traitant de la question
Contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes d'exécution associées aux EEI</li> <li>• Mesures devant être prises si les contrôles indiquent un changement d'état</li> <li>• Communication entre les promoteurs du projet</li> <li>• Inclusion des collectivités avoisinantes dans les contrôles</li> <li>• Prises de poisson</li> </ul>	<p>7.0 7.2.14</p> <p>7.2.12 7.2.12/7.2.14</p> <p>7.2.8</p>
Consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de sensibilisation</li> <li>• Communication entre pêcheurs</li> <li>• Rôle du comité de liaison communautaire (CLC)</li> <li>• Langage technique</li> <li>• Bureau d'information des collectivités pendant la construction</li> <li>• Participation des collectivités au PGE</li> <li>• Transmission de renseignements à la population néo-écossaise et possibilité pour cette population de présenter des commentaires</li> </ul>	<p>3.0 3.0 3.3.2.1 3.0</p> <p>7.2.14 3.2.2</p>

Les paragraphes suivants décrivent brièvement les différentes activités de consultation publique entreprises par le promoteur et leurs résultats. La majorité des activités de consultation ne portaient pas expressément sur l'étude approfondie fédérale, ni sur l'évaluation environnementale provinciale. Sauf mention expresse, les descriptions suivantes renvoient donc aux deux évaluations.

Les points suivants fournissent également des renseignements sur les objectifs sous-jacents du programme et les étapes initiales entreprises pour déterminer les collectivités, les intervenants et les groupes d'intérêts.

### **3.3.1 Objectifs**

Les objectifs sous-jacents de la consultation publique sur l'évaluation environnementale de Keltic ont été les suivants :

- garantir que les questions soulevées sont déterminées et définies comme il se doit, et que les sujets d'intérêts pour les collectivités concernées sont abordés adéquatement dans les études. Cet examen est essentiel à la réalisation efficace de l'étude approfondie;
- aider à juger de l'importance des avantages ou impacts du projet;
- garantir que les opinions des intervenants clés ont été exprimées;
- fournir à l'équipe chargée de l'EIE une information locale précise ou des opinions d'experts qui ne sont pas disponibles dans les documents publiés;
- satisfaire aux exigences réglementaires.

### **3.3.2 Approches de la consultation publique**

Le programme de consultation du projet de développement de Keltic prévoit de nombreuses activités. Les principaux éléments du programme comprennent :

- une définition des collectivités, des intervenants et du public;
- un document d'information sur le projet et d'établissement de la portée (pour distribution générale);
- des réunions publiques et événements portes ouvertes;
- une consultation continue.

#### **3.3.2.1 Définition des collectivités, des intervenants et du public**

Du point de vue géographique, les collectivités touchées par le projet correspondent plus ou moins à celles qui se situent dans la proximité immédiate de l'usine et du quai proposés et à celles qui sont implantées le long des côtes de part et d'autre du site du projet. Plus précisément, ces collectivités sont :

- les collectivités implantées sur les rives du port Country et de la baie Stormont, notamment Drum Head, Goldboro, Isaac's Harbour et Country Harbour;

- les collectivités implantées de part et d'autre de la baie Stormont, depuis Port Hilford jusqu'à Port Bickerton à l'ouest, et depuis le port Coddles jusqu'à la baie Tor à l'est (dans la municipalité du district de Guysborough);
- la zone entourant Erinville et le lac Salmon River (dans la municipalité du district de Guysborough);
- la zone entourant Fraser Mills et Lower Springfield (dans la municipalité du comté d'Antigonish).

Plus encore, étant donné les caractéristiques économiques du projet, les groupes d'intérêts économiques suivants ont été définis au début du projet comme ayant des intérêts potentiels dans cette proposition :

- Guysborough County Regional Development Authority (GCRDA);
- Goldboro-Isaac's Harbour Community Development Authority;
- Guysborough County Inshore Fisherman Association (GCIFA);
- Eastern Shore Fishermen's Protection Association;
- Pêcheurs et intervenants du secteur de l'aquaculture dans la zone d'étude de Keltic;
- The Antigonish Area Partnership;
- Antigonish Chamber of Commerce;
- Antigonish Regional Development Authority.

Les groupes concernés par l'environnement et la collectivité qui pourraient avoir des intérêts dans le projet comprennent :

- Goldboro and Area Marine Protection Society;
- Ecology Action Centre, en particulier ses comités chargés des questions côtières et marines;
- Société pour la nature et les parcs du Canada, section de la Nouvelle-Écosse;
- Nova Scotia Bird Society;
- Aquaculture Association of Nova Scotia;
- Eastern Mainland Field Naturalists (groupe situé à Antigonish);
- Sierra Club, section de la Nouvelle-Écosse;
- Coastal Communities Network (groupe situé à Pictou);
- Nova Scotia Salmon Association.

Les collectivités, les groupes d'intérêts et le public en général ont été sollicités par courrier ou par publicité dans les médias. Les questions soulevées ont été enregistrées et consignées avec les réponses fournies par le promoteur (voir la section 3.3.3).

Dans le cadre d'une approche volontariste, Keltic a créé un comité de liaison communautaire (CLC) en août 2004. Ce comité a été mis sur pied par Keltic, volontairement, pour faire participer les collectivités locales dans le projet et les informer. Il constituera le principal moyen utilisé pour les consultations à venir. Le mandat du comité comporte deux volets :

- fournir une tribune aux représentants des citoyens de Goldboro et des collectivités environnantes pour qu'ils puissent donner des suggestions sur le projet de développement de Keltic;
- fournir une tribune aux représentants de Keltic pour tenir informée la population sur les différents aspects du projet.

Keltic a tenu un certain nombre de journées portes ouvertes et a demandé aux personnes présentes si elles souhaitaient faire partie du comité en tant que représentants. Une réunion publique présidée par le conseiller municipal Derek Hayne a permis de sélectionner les membres du comité. Le comité est structuré comme suit :

- Goldboro – 2 membres;
- Isaac's Harbour – 2 membres;
- Drum Head – 1 membre;
- Coddles Harbour – 1 membre;
- New Harbour – 1 membre;
- Stormont – 1 membre;
- Communauté africaine de la Nouvelle-Écosse – 1 membre;
- Conseiller municipal – 1 membre;
- Keltic – 2 membres.

### **3.3.2.2 Document d'information sur le projet et d'établissement de la portée**

Un document d'information sur le projet et d'établissement de la portée a été préparé en vue des consultations et distribué pendant les journées portes ouvertes. Ce document inclut :

- la définition de l'EIE;
- les exigences fédérales et provinciales;
- un résumé de la description du projet;
- un résumé des questions environnementales majeures relatives au site de l'usine et aux conditions socioéconomiques.

### **3.3.2.3 Réunions publiques et événements portes ouvertes**

La consultation du public général au moyen de réunions publiques et d'événements portes ouvertes a débuté en 2004 et a comporté une série de réunions publiques :

- Country Harbour (6 juillet 2004; 30 novembre 2004);
- Lincolnville (Guysborough) (7 juillet 2004);
- Antigonish (8 juillet 2004);
- Goldboro (27 septembre 2004);
- New Harbour (15 novembre 2004).

L'objet des réunions était généralement de présenter le projet et le programme aux participants, de déterminer les préoccupations du public et d'obtenir leur contribution aux études de référence. Parmi les autres questions discutées figuraient des sujets tels que la manipulation des matériaux, les questions d'assurance et les possibilités d'emploi et de formation.

Les réunions publiques étaient accompagnées de documents de présentation, de brochures d'information sur le projet et de questionnaires. En plus de la publicité générale diffusée à la radio et publiée dans les journaux locaux tels que le *Casket* (Antigonish) et le *Guysborough Journal*, des contacts directs ont été établis par l'équipe de consultation pendant la préparation de l'EIE. Des journées portes ouvertes d'envergure ont été tenues dans des lieux ciblés tant pour le public général que pour les intervenants. De petites réunions pour des groupes ciblés ont également été tenues avec :

- GCIFA;
- des pêcheurs et intervenants du secteur de l'aquaculture dans la zone d'étude de Keltic.

Keltic a ensuite tenu un certain nombre de réunions publiques supplémentaires. Ces réunions et journées portes ouvertes se sont tenues dans les lieux mentionnés précédemment et dans les lieux suivants :

- New Harbour (21 février, 11 avril, 9 mai et 20 juin 2005);
- Erinville (4 octobre 2005);
- Antigonish (5 octobre 2005);
- Port Bickerton (27 octobre 2005);
- Goldboro (3 octobre 2006).

Ces réunions à thème ont permis de fournir l'information relative à différents aspects du projet. L'accent a été mis sur la contribution du public aux principales préoccupations, sur l'établissement de la portée du projet et de l'EIE et sur l'apport d'information générale concernant l'évolution du projet. Les événements tenus dans ces cinq lieux sont brièvement décrits ci-dessous.

### **New Harbour**

Un certain nombre de réunions ont été tenues par Keltic à l'école de New Harbour, avant sa fermeture pour l'été 2005. L'une des réunions a porté sur les préoccupations socioéconomiques et la consultation, et s'est tenue le 21 février 2005. Plus de 400 personnes ont assisté à la réunion. Une séance d'information de la collectivité a été tenue à l'école de New Harbour le

11 avril 2005. Cette réunion était une séance d'information destinée à présenter une vue d'ensemble de la consultation de la collectivité et l'analyse des impacts sociaux et économiques associés à la préparation de l'EIE. Environ 100 personnes ont assisté à cette séance.

Le plan de consultation publique a été examiné, indiquant que, même si le METNE avait mis la dernière main à son mandat provincial pour l'EIE, l'Agence n'avait pas encore terminé, à ce moment-là, son examen de la question auprès du ministère fédéral. La plupart des consultations publiques formelles qui ont suivi se sont déroulées après la diffusion du document fédéral d'établissement de la portée. L'évaluation socioéconomique a été abordée et les données nécessaires, présentées.

Après les premières présentations, les personnes présentes ont été invitées à réfléchir aux questions qui les intéressaient relativement au projet. Les principales questions soulevées concernaient des sujets tels que les avantages pour la collectivité, les possibilités d'emploi et de formation, le transport, la santé et la sécurité de la collectivité, le processus de consultation, les évaluations foncières, les impôts fonciers et le calendrier du projet.

### **Erinville**

La journée portes ouvertes qui s'est tenue à la caserne de pompiers d'Erinville le mardi 4 octobre 2005 a permis de fournir l'information de fond sur le cadre environnemental (y compris les composantes marines, terrestres et socioéconomiques) et de donner aux participants la possibilité de se prêter à un court sondage.

Erinville a été choisie en raison de son emplacement central entre Goldboro et Antigonish. Trente-quatre personnes ont assisté à cette journée portes ouvertes.

Le tableau 4-1 à l'annexe 4 résume les principales préoccupations soulevées au cours de la journée portes ouvertes.

### **Antigonish**

Cette journée portes ouvertes, tenue à l'hôtel Green Way Claymore Inn à Antigonish le mercredi 5 octobre 2005, accompagnait la journée portes ouvertes d'Erinville et a permis de fournir l'information de fond relativement à l'environnement et de donner aux participants la possibilité de se prêter à un court sondage.

Antigonish a été choisie en raison de son importance en termes de population et de services dans la région. Seize personnes ont assisté à cette journée portes ouvertes. Le tableau 4-2 à l'annexe 4 résume les principales préoccupations soulevées au cours de la journée portes ouvertes.

### **Port Bickerton**

Cette journée portes ouvertes, tenue au Centre communautaire de Port Bickerton le jeudi 27 octobre 2005, a porté sur le plan de compensation de l'habitat du poisson (annexe 5) présenté par Keltic. Le port Fisherman a été proposé comme site de compensation pour compenser l'habitat perdu lors de la construction du quai longitudinal à Goldboro. L'objectif de

cette séance était d'examiner le plan de compensation de l'habitat avec les pêcheurs, de répondre aux questions et de rassembler les contributions susceptibles d'être utilisées pour améliorer la proposition. Port Bickerton a été choisie en raison de sa proximité à la zone de Goldboro et parce qu'il abrite une communauté de pêcheurs. Six personnes ont participé à la journée portes ouvertes, dont plusieurs pêchent activement dans la baie Stormont. Le tableau 4-3 à l'annexe 4 résume les principales préoccupations soulevées au cours de cette séance.

De précédentes réunions tenues avec les pêcheurs qui travaillaient précisément dans la baie Stormont avaient porté sur la compensation financière en cas d'accidents ou de perturbation des pratiques de pêche traditionnelles dans la baie. Les préoccupations portaient sur l'ingérence du trafic de navires de gros tonnage, l'inaccessibilité à la zone du quai longitudinal et les dommages éventuels causés à l'environnement en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures.

### **Goldboro**

La journée portes ouvertes la plus récente a été tenue au Centre d'interprétation de Goldboro le 3 octobre 2006. L'objectif de cette journée portes ouvertes était de faire le point sur l'évolution du projet et sur le processus d'évaluation environnementale. Environ 150 participants étaient présents à la réunion. Les principaux sujets abordés avec le public concernaient le calendrier du projet et les possibilités d'emploi et de formation à venir. Aucune nouvelle question ou préoccupation, autres que celles exprimées au cours des précédentes réunions et journées portes ouvertes, n'ont été soulevées.

### **Résultat des réunions publiques et des journées portes ouvertes**

Les commentaires et questions exprimés pendant les consultations reflétaient en général les préoccupations économiques de la région. Par exemple, la plupart des questions soulevées lors de la consultation à Erinville concernaient le tracé des routes et la création d'emplois. La journée portes ouvertes d'Antigonish portait davantage sur les retombées économiques régionales du projet. À Port Bickerton, la journée portes ouvertes a porté sur la pêche commerciale du homard et d'autres questions liées à la mer. La journée portes ouvertes à New Harbour est celle qui a attiré le plus de monde; les questions abordées ont donc été plus variées.

La contribution issue des consultations a été utilisée pour définir et améliorer les EEI à prendre en compte dans l'évaluation environnementale. Le tableau 3.3-1 résume les EEI relevés lors des consultations publiques. Il est à noter que la liste comprend tous les EEI retenus. Les sections qui suivent ne portent que sur les EEI pertinents pour la portée du présent REA (voir la section 2.5.2.3).

#### **3.3.2.4 Consultation continue**

En plus de l'examen du REA mentionné ci-dessus, le promoteur poursuivra un certain nombre d'activités de consultation.

**TABLEAU 3.3-1 Éléments environnementaux importants relevés lors des consultations publiques**

Groupe consulté	EEI relevés	
CLC	Tous les EEI	
Antigonish	Qualité de vie Transport Utilisation existante et prévue des terres	Santé et sécurité humaines Ressources de la collectivité
Erinville	Qualité de vie Utilisation existante et prévue des terres Santé et sécurité humaines	Transport Ambiance acoustique Ressources de la collectivité
New Harbour	Santé et sécurité humaines Utilisation existante et prévue des terres Ressources de la collectivité Poisson et habitat du poisson (en eau de mer)	Qualité de vie Transport Pêches commerciales
Port Bickerton	Poisson et habitat du poisson (en eau de mer) Pêches commerciales Santé et sécurité humaines	Sécurité marine Navigation Qualité de vie
Industrie minière	Transport (Orex a demandé que le tracé des routes soit déplacé pour éviter d'éventuels conflits d'utilisation des terres)	

Le CLC rencontre régulièrement Keltic et demeurera à l'écoute de toutes les questions susceptibles d'émerger telles que la sécurité, les préoccupations environnementales, l'emploi, etc. Keltic maintiendra son site Web consacré au projet. Cela permet de diffuser l'information sur l'évolution du projet et de publier d'autres études. La page Internet présentera les événements à venir, les possibilités d'emploi et les achats de biens et demandes de prestation de services.

Plus encore, Keltic restera en liaison avec le GCRDA et le *Guysborough Journal* afin d'utiliser ces moyens de communications pour diffuser toute information. Keltic sera également en liaison avec les services d'urgence locaux, tels que la Gendarmerie royale du Canada (GRC), les services d'urgence et le service d'incendie.

### **3.3.3 Vue d'ensemble du processus d'EIE provincial et des principales activités de consultation associées**

Le tableau 3.3-2 suivant résume les dates et les activités jalons du processus de consultation publique mis en œuvre par le ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse (METNE) et le promoteur. Les dates sont fournies ici pour information et pour faciliter la compréhension approfondie des activités de consultation entreprises jusqu'ici. Les avis ont tous été publiés et les documents rendus disponibles sur le site Web de l'évaluation environnementale du ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse (METNE) ([www.gov.ns.ca/enla/ess/ea](http://www.gov.ns.ca/enla/ess/ea)). De plus, les médias locaux ont été utilisés pour la publication des avis, comme il a été évoqué plus haut.

**TABLEAU 3.3-2 Processus d'EIE provincial et dates jalons concernant la consultation publique**

<b>Date</b>	<b>Jalon</b>
12 janvier 2005	Document d'inscription pour la mise en œuvre de classe II
Janvier 2005	Avis d'inscription de mise en œuvre de classe II et préparation du mandat de l'EIE en vertu de la <i>Nova Scotia Environment Act – loi sur l'environnement de la Nouvelle-Écosse</i>
8 avril 2005	Mandat requis par la <i>Environment Act – loi sur l'environnement</i> . Pour la préparation d'un rapport d'évaluation environnementale
20 juin 2006	Information sur l'état du projet – avis d'intention d'exclure la construction d'une route à deux voies de 54 km à partir du projet
Août 2006	Diffusion d'un rapport d'évaluation environnementale Avis informant de la réception par le ministre de l'Environnement et du Travail du rapport d'évaluation environnementale envoyé par Keltic Petrochemicals et invitation à soumettre des commentaires par écrit jusqu'au 30 octobre 2006 inclus
20 octobre 2006	Avis d'audience
14 novembre 2006	Avis informant des dates d'audience révisées
20 au 25 novembre 2006	Audiences publiques à Guysborough, Sherbrooke et Antigonish
7 décembre 2006	Avis de l'approbation de la demande d'extension par le comité d'évaluation environnementale de la Nouvelle-Écosse (NSEAB), dont le nouveau délai est le 21 février 2007.
21 février 2007	Réalisation de l'examen du NSEAB et soumission au ministre de l'Environnement et du Travail
14 mars 2007	Avis de la décision des ministres : Approbation du projet d'installations de GNL et du complexe pétrochimique assujetti aux conditions

### 3.3.4 Résumé des consultations

Dans le cadre de l'EIE, le promoteur a mis en œuvre un programme de consultation. Les activités de consultation entreprises ont été variées, comprenant notamment des réunions publiques, des événements portes ouvertes et des réunions avec un certain nombre de groupes d'intérêts. Les principales questions soulevées au cours des consultations englobent une grande variété de sujets socioculturels, économiques et environnementaux, tels que la qualité de vie, la santé et la sécurité humaines, la pêche commerciale, la sécurité marine et le transport routier. Une liste récapitulative des sujets traités au cours du processus est fournie à la section 3.2.2.1. Des renseignements supplémentaires sur les préoccupations exprimées au cours des activités de consultation sont fournis aux tableaux 4-1 à 4-3 à l'annexe 4. La contribution du public général, des intervenants et des groupes d'intérêts a été incorporée dans le rapport d'EIE provincial et dans le présent REA le cas échéant.

Les communautés des Premières nations et les autorités fédérales et provinciales ont également fourni des commentaires sur le projet et l'EIE. Ceux-ci sont abordés dans les sections 3.4 et 3.5 respectivement.

### 3.4 CONSULTATION AVEC LES PREMIÈRES NATIONS

La communication et la consultation avec les groupes des Premières nations se poursuivent et comprennent :

- une communication avec les agences gouvernementales concernées (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ministère des Affaires autochtones de la Nouvelle-Écosse);

- des réunions avec les représentants du Native Council of Nova Scotia;
- une étude du savoir traditionnel des Mi'kmaq (STM);
- la communication avec les représentants de l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

### **3.4.1 Consultation des autorités responsables avec les Premières nations**

Le 30 août 2004, l'Agence a distribué la description du projet Keltic au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a examiné le document et informé l'Agence qu'il était peu susceptible de demander une EIE (voir la section 3.1 du présent REA).

Le 13 septembre 2006, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a envoyé par courrier des avis sur l'évaluation environnementale fédérale (c.-à-d., le REA) et sur la disponibilité du rapport d'EIE provincial pour examen et commentaires par le public aux intervenants suivants :

- les communautés des Premières nations de la Nouvelle-Écosse;
- l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse;
- la Confederacy of Mainland Mi'kmaq;
- le Secrétariat de développement des ressources environnementales des Mi'kmaq au Native Council of Nova Scotia.

### **3.4.2 Consultation du promoteur et du gouvernement provincial avec les Premières nations**

#### **3.4.2.1 Communication, consultation et réunions initiales**

En janvier 2005, le gouvernement provincial a distribué le document d'inscription au ministère des Affaires autochtones de la Nouvelle-Écosse pour examen. En avril 2006, le METNE a soumis une ébauche de Déclaration de l'impact environnemental à un certain nombre de ministères du gouvernement provincial, notamment le ministère des Affaires autochtones de la Nouvelle-Écosse, pour qu'ils l'examinent et le commentent (voir les commentaires et réponses fournis à la section 3.5).

En outre, en février 2005, Keltic a rencontré M. Roger Hunka et M. Tim Martin, membres du Native Council of Nova Scotia, pour discuter du projet.

#### **3.4.2.2 Étude du savoir traditionnel des Mi'kmaq (STM)**

Pour mieux déterminer les interactions potentielles du projet avec l'utilisation passée et actuelle des terres par les Autochtones, une étude STM a été menée. Keltic a confié à Membertou Geomatics le soin de mener l'étude STM durant l'été et l'automne 2005. L'objet de l'étude était de définir les activités d'exploitation passées et actuelles, par les Mi'kmaq, des terres et des ressources dans les zones géographiques entrant dans le cadre de développement du projet. L'étude a inclus la consultation des membres de la communauté des Premières nations et a porté sur les terres comprises dans un périmètre de 10 km.

L'étude STM comprenait trois éléments majeurs :

- l'examen historique de l'occupation micmaque dans le passé et l'utilisation de la zone en question;
- l'évaluation des activités d'exploitation traditionnelles passées et actuelles, par les Mi'kmaq, des terres et des ressources;
- l'analyse des espèces importantes pour les Mi'kmaq parmi les ressources qu'ils exploitent.

L'étude a montré que les Mi'kmaq poursuivent leurs activités traditionnelles dans la zone d'étude. Si certaines zones de chasse et de pêche seront touchées par la construction du terminal de GNL, la plupart des zones affectées sont des zones de chasse réduites qui englobent de grandes étendues de terre ou qui sont situées dans les différentes zones à proximité des cours d'eau. La construction n'aura lieu que dans certaines parties des zones de chasse définies et devrait n'avoir qu'un impact minime sur les terres et les ressources. De même, les données recueillies sur les différentes ressources de récolte des Mi'kmaq montrent que, même si ces ressources jouent un rôle important pour les Mi'kmaq, la grande majorité d'entre elles se trouvent également dans d'autres zones à l'intérieur de la zone d'étude ou ailleurs en Nouvelle-Écosse.

Au cours des audiences publiques présentant le processus d'étude d'impact sur l'environnement de la Nouvelle-Écosse, la Confederacy of Mainland Mi'kmaq a fourni des commentaires au comité d'évaluation environnementale de la Nouvelle-Écosse quant aux restrictions relatives au rapport final sur le STM. Avant d'obtenir l'approbation du comité d'évaluation environnementale de la Nouvelle-Écosse, le promoteur doit se conformer aux deux conditions suivantes :

- Avant d'entamer la construction, le promoteur doit élaborer un plan de communication du projet pour les Mi'kmaq qui inclura, sans toutefois s'y limiter :
  - Les processus de communication des détails du projet et l'obtention de suggestions de la part de la communauté micmaque.
  - Les plans concernant la participation des Mi'kmaq au niveau de la surveillance des effets et d'autres aspects du projet. Ce plan sera élaboré en collaboration avec la communauté micmaque.
- Préalablement aux demandes d'approbation de la partie V conformément aux règlements sur la qualité de l'air de la Nouvelle-Écosse (*Environment Act*), le promoteur prendra les mesures nécessaires pour évaluer davantage l'usage traditionnel que font les Mi'kmaq des terres situées sur le site du projet. Le promoteur élaborera les mesures proposées en collaboration avec la communauté micmaque et présentera les résultats au METNE.

### **3.4.2.3 Communication et consultation de l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse**

En octobre 2006, Keltic a reçu copie d'une lettre adressée au comité d'évaluation environnementale provinciale par les chefs Lawrence et Terrence Paul, co-présidents de

l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, concernant une résolution votée à l'unanimité par leur organisation et demandant de « réclamer à la Couronne de la Nouvelle-Écosse et du Canada de consulter les Mi'kmaq relativement au projet de gaz naturel liquéfié proposé par Keltic ».

Keltic a répondu dans une lettre datée du 6 novembre 2006 adressée à l'honorable Jim Prentice, ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, et à l'honorable Michael Baker, c.r., ministre provincial des Affaires autochtones, avec copie aux chefs Lawrence et Terrence Paul. Dans cette lettre, Keltic informait les ministres de l'importance de la question soulevée par l'Assemblée et proposait de participer et d'apporter son soutien à tout processus qu'ils jugeraient nécessaire pour résoudre de manière satisfaisant les questions en suspens. Keltic a demandé aux ministres de l'informer de leurs intentions. Le 13 décembre 2006, Keltic a reçu une réponse de l'honorable Jim Prentice dans laquelle celui-ci indiquait que TC et POC ont été désignés comme AR pour l'évaluation environnementale canadienne du projet.

Au cours des audiences provinciales sur l'EIE, les représentants de l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse ont fait un exposé devant le comité d'évaluation environnementale provinciale. Dans cet exposé, ils accusent réception de la lettre de Keltic et se montrent confiants devant la volonté de Keltic de les rencontrer. Ils ont à nouveau demandé une consultation de la Couronne de la Nouvelle-Écosse et du Canada pour faire valoir le droit de consultation des Mi'kmaq relativement au projet Keltic. En décembre 2006, les autorités responsables ont envoyé une lettre aux 13 chefs et conseils Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et au Native Council of Nova Scotia dans le but de les inviter à participer aux discussions et aux consultations sur le projet relativement aux impacts potentiels.

#### **3.4.2.4 Communication et consultation continue du promoteur avec les Premières nations**

Les conditions de l'approbation de l'évaluation environnementale (METNE, 14 mars 2007), qui ont été fixées par le ministre de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse, stipulent que le promoteur doit consulter la communauté micmaque avant la construction. En particulier, ceci nécessite l'élaboration d'un plan de communication avec les Mi'kmaq, qui comprendra mais sans toutefois s'y limiter :

- Les processus de communication des détails du projet et l'obtention de suggestions de la part de la communauté micmaque.
- Les plans concernant la participation des Mi'kmaq au niveau de la surveillance des effets et d'autres aspects du projet. Ce plan sera élaboré en collaboration avec la communauté micmaque.

En effet, conformément aux conditions, Keltic prendra des mesures en faveur d'une évaluation complémentaire de l'utilisation traditionnelle des terres du projet par les Mi'kmaq et élaborera une proposition concernant des mesures de collaboration avec la communauté micmaque. Les résultats de ces mesures seront soumis au METNE. Un plan de surveillance des ressources archéologiques et du patrimoine et des imprévus éventuels sera également élaboré en consultation avec les Mi'kmaq et les autres intervenants.

### **3.5 CONSULTATION DES MINISTÈRES EXPERTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX**

#### **3.5.1 Consultation des ministères experts fédéraux**

Comme le mentionne la section 3.1, cinq agences fédérales ont indiqué qu'elles disposaient d'information spécialisée ou experte pertinente pour le projet :

- EC;
- POC;
- Santé Canada;
- RNCan;
- TC.

Ces agences et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ont examiné le rapport d'EIE provincial et ont formulé des commentaires et des questions. La contribution apportée par les agences est consignée au tableau 3.5-1, qui comporte également les commentaires issus des agences provinciales. Toutes les questions et commentaires ont été examinés et les réponses, fournies. S'il y avait lieu, le REA a reflété cette contribution.

#### **3.5.2 Commentaires des autorités fédérales et provinciales sur l'EIE provinciale**

Tout comme les agences fédérales ont examiné le rapport d'EIE provincial, les agences provinciales pour lesquelles l'EIE présente un intérêt ont examiné le document et formulé des questions et des commentaires. Une contribution a été reçue des intervenants suivants :

- METNE;
- Ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse;
- MRNNE;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse;
- Ministère de la Promotion et de la Protection de la santé de la Nouvelle-Écosse.

Le tableau 3.5-1 résume la contribution reçue, accompagnée d'une référence à l'article concerné dans le REA, relativement aux questions soulevées dans les commentaires. Les commentaires ont été incorporés dans la version finale du rapport d'EIE provincial, lorsque cela a été jugé logique et réalisable.

**TABLEAU 3.5-1 Contribution des gouvernements fédéraux et provinciaux au rapport provincial d'EIE**

<b>Catégorie</b>	<b>Questions soulevées</b>	<b>Section du REA traitant de la question</b>
Description du projet : Construction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée</li> </ul>	2.2.5
Description du projet : Rapport écrit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures d'atténuation suggérées</li> <li>• Éco-efficacité</li> <li>• Effets cumulatifs</li> <li>• Effets météorologiques et climatologiques sur le projet</li> <li>• Préoccupations concernant les EEI</li> <li>• Erreurs dans la législation</li> <li>• Les nombreuses descriptions dans les sections qui sont hors de la portée fédérale</li> <li>• Le besoin d'objectivité</li> <li>• Changements de formats</li> <li>• Contribution des AR</li> <li>• Définition des impacts sur l'habitat pour chaque source dans le projet</li> </ul>	5.0 2.2.4.6/2.4.1.3/2.4.2.2 8.0 5.0 et 9.0 2.5, 3.0 et section 5.0 1.0 Dans l'ensemble du REA Dans l'ensemble du REA Dans l'ensemble du REA Dans l'ensemble du REA 5.0
Demandes de documents supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PGE</li> <li>• PPE</li> <li>• SGE</li> <li>• CTP</li> </ul>	2.1/2.2.4.1/2.2.4.2 2.2.4.2/ 2.2.4.1 2.2.4.5 2.1.1/ 2.2/2.2.2/2.2.5/2.2.6.3/2.2.6.4
Solutions de rechange au projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portée de l'évaluation des solutions de rechange</li> <li>• Format écrit</li> </ul>	2.0 2.4/2.4.2
Utilisation des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Licences, servitudes et permis de construire des installations et de la route 316</li> <li>• Déplacement de l'habitat (cartographie demandée)</li> </ul>	2.2.3 5.1.10/5.1.12.2/5.1.14.1/5.2.10/5.2.12/5.2.13/5.2.14.3
Population, conditions économiques, emploi et tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques sur l'âge et le niveau de scolarité</li> <li>• Exigences et établissements de formation</li> <li>• Possibilités d'emploi pour les résidents de Guysborough</li> <li>• Incohérence entre la durée de la formation et celle de la construction</li> <li>• Nombre de personnes employées par phase</li> <li>• Impacts sur les valeurs foncières</li> </ul>	Sections 2.2.4.2/2.2.4.5/ Sections 2.4.1 et 7.0 2.2.4.5 2.5.2.3/3.232.2
Pêche, aquaculture et récolte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact des résidus de mercure sur la pêche récréative</li> <li>• Compensation pour les pêcheurs (revenus)</li> <li>• Prise des invertébrés</li> </ul>	4.2.2.1 5.1.23/5.2.10.2 5.1.2.3/5.2.2.3/5.3.2.3
Santé et sécurité humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact et gestion des résidus de mercure</li> </ul>	L'ensemble de la section 5.0

Catégorie	Questions soulevées	Section du REA traitant de la question
Qualité de l'air et climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractérisation et contrôle des émissions</li> <li>• Qualité de l'air ambiant</li> <li>• Émissions des véhicules et des navires de charge</li> <li>• Effets des émissions sur les eaux de surface</li> <li>• Législation</li> <li>• Poussière</li> <li>• Odeurs</li> <li>• Impact des résidus de mercure (volatilisation)</li> </ul>	5.1.2.2/5.1.6.1/7.2.1 4.1.6/ 7.2.1/5.3.6.3 5.1.6.1 2.2.4.3/ 6.1.6 2..2.3/ 8.2.1.6 5.1.6/5.1.22.1/7.2.1 7.2.1.2 5.1.22.1, tableau 5.1-8, 7.2.5
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence, durée, limites</li> <li>• Directives</li> <li>• Effets cumulatifs</li> <li>• Contrôle</li> <li>• Récepteurs</li> </ul>	4.2.6/5.1.11.1/5.1.11.2/5.1.12.2/8.2.1.16 8.4.1.13 6.0 8.0 2.0, 7.0 5.1.16
Éclairage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets de la luminescence céleste sur la santé humaine</li> <li>• Sécurité des torches et sécurité aérienne</li> <li>• Impacts sur les oiseaux</li> <li>• Contrôle et atténuation</li> </ul>	8.2.1.15 8.2.1.15 6.1.14 7.2.2, 7.2.2.1, 8.2.1.15, tableau 8.2-10
Produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des produits chimiques importés, stockés et produits</li> <li>• Préoccupations concernant le confinement</li> <li>• Marchandises dangereuses</li> <li>• Désignation et reconnaissance fédérales</li> </ul>	2.0 2.0/ 5.0/6.0 Tableau 1.3-1, 2.2-2 1.0/2.0
Gestion des déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractérisation</li> <li>• Impacts potentiels</li> </ul>	2.2.5.1/ 2.2.6.6 5.1.22
Eaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractérisation et contrôle du mercure dans les sédiments et les eaux</li> <li>• Atténuation et protection</li> <li>• Ressources de la pêche</li> <li>• Lixiviation acide des roches</li> <li>• Impacts du dynamitage</li> <li>• Débits maximums</li> </ul>	5.1.5.1 / 5.1.22.1 / 5.2.5.1  5.1.1.2/5.1.2.2 5.1.23/5.2.10.1/5.2.23 5.1.2.2/5.1.3.1/5.1.5.1/5.1.5.2 5.1.3.1/5.1.3.2/5.1.3.4 5.1.12/5.1.1.3/5.1.2.3

Catégorie	Questions soulevées	Section du REA traitant de la question
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atténuation et protection</li> <li>• Sensibilisation des propriétaires de puits avoisinants</li> <li>• Plans d'urgence</li> <li>• Directives</li> <li>• Analyses de laboratoire</li> <li>• Autorisation temporaire d'utilisation de l'eau sur le chantier</li> </ul>	5.1.3.2 5.1.3.4 / 5.1.3.2 5.1.3.4 5.1.3.2 5.1.3.2/5.1.3.4 5.1.3.4
Géologie, sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude des sols et des sédiments marins</li> <li>• Pollution des sols et des sédiments</li> <li>• Groupes de roches sous-jacentes</li> </ul>	5.1.5.2/5.1.10.1/5.2.10.1 5.1.5/5.2.5/5.3.5 5.1.10.1/5.2.10.1
Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisations existantes</li> <li>• Permis pour les franchissements et les modifications</li> <li>• Cartographie</li> <li>• Protection</li> </ul>	4.2.2.2/4.2.3.3/4.3.8.1/4.3.8.2 5.1.10.4/5.2.10.4 4.1.2/4.1.1.1/4.2.2.1 5.1.2.2
Espèces et habitat aquatiques d'eau douce	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractérisation et contrôle du mercure dans les sédiments et les eaux</li> <li>• Évaluation du risque d'exposition du poisson au mercure</li> <li>• Cartes des excédents de mercure dans les environs</li> <li>• Perte d'habitat dans les étangs</li> <li>• Débits d'entretien</li> <li>• Perte d'habitat dans les terres humides</li> <li>• Protection des terres humides et mesures d'atténuation</li> </ul>	5.1.5.1/5.1.22.1/5.2.5.1 4.1.2/4.1.4/4.1.5.2/4.2.2.1 Non disponible 5.1.10.1/5.2.10.1 5.1.1.1/5.1.1.4/5.1.2.2/5.1.2.4/5.1.3.1/5.1.14.2 5.1.14.1/5.2.14.1 5.1.14.2/5.2.14.2
Gestion des effluents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caractérisation et suivi</li> <li>• Traitement</li> <li>• Emplacement d'évacuation</li> <li>• Impacts sur le poisson</li> <li>• Rejets d'eau de refroidissement et d'eau des épreuves hydrauliques</li> <li>• Protection contre l'accès des oiseaux aux installations</li> </ul>	5.1.2.1/5.1.14.2 5.1.2.2 5.1.2.2 Hors de la portée du REA 5.1.2.2 Hors de la portée du REA

Catégorie	Questions soulevées	Section du REA traitant de la question
Exploitation maritime	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du droit public de navigation</li> <li>• LPEN</li> <li>• TERMPOL</li> <li>• Impacts météorologiques et climatologiques sur la navigation</li> <li>• Propagation des vagues et impacts sur le littoral</li> <li>• Caractéristiques du fond marin</li> <li>• Réservoirs de combustible</li> <li>• Permis de remplissage pendant la construction du quai</li> <li>• Permis d'immersion en mer si le dragage s'impose</li> </ul>	TERMPOL 2.0 5.1.9.2/5.2.20.2/5.2.21/5.3.9.1/5.3.21 5.3.9.1 4.2.2.1 4.2.2.1 5.1.3.4 5.2.14.2 sera résolu au moyen d'un permis, le cas échéant
Espèces et habitat marins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de compensation pour le remplissage du quai et impacts de la construction</li> <li>• Perte d'habitat</li> <li>• Effets de la construction du quai sur l'envasement, l'érosion, l'aquaculture et la migration</li> <li>• Moment de l'année où la construction aura lieu</li> <li>• Études benthiques</li> <li>• Stabilisation du littoral</li> <li>• Impacts des sédiments marins contaminés perturbateurs</li> <li>• Analyses du biote</li> </ul>	5.2.14.2/5.2.10.1/Annexe 5  5.1.10/5.1.23.1/5.2.10 5.2.10.1/5.2.24  2.2.5 4.2.2.1 5.1.10.4/5.2.10.4/5.2.19.2 5.2.8.2/5.2.5/5.2.8 5.1.10/5.1.11/5.2.10/5.2.11 5.3.10/5.3.11

Catégorie	Questions soulevées	Section du REA traitant de la question
Oiseaux et faune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodes de collecte des données dans les études sur les oiseaux et la faune</li> <li>• Atténuation et protection</li> <li>• Rapports d'étude antérieurs</li> <li>• Abondance et fécondité</li> <li>• Distance des colonies connues par rapport à la zone du projet</li> <li>• Perturbation de la période de reproduction</li> <li>• Perturbation de l'habitat des oiseaux sensibles</li> <li>• Oiseaux migrateurs</li> <li>• Restauration et déplacement de l'habitat</li> <li>• LEP</li> <li>• Effets cumulatifs avec les zones avoisinantes du projet</li> <li>• Espèces mentionnées (entre autres) : cerf, quiscale rouilleux, comandre livide, grand héron, sterne de Dougall, grand chevalier, plongeon huard, hibou des marais et tortue des bois</li> </ul>	<p>4.2.3.3/4.2.3.4  5.1.9.2/5.1.13.2/5.2.9.2/5.2.13.2/5.3.9.2/5.3.13.2  4.2.3.3/4.2.3.4  4.2.3.3  5.3.9.1  5.2.16/5.1.12.1/5.1.13.1  5.3.9.1/5.1.9.1  5.1.9/5.1.13/5.2.9/5.2.13/5.3.9/5.3.13  5.1.9.4/5.1.10.2/5.2.8.4/5.2.10.2  4.2.5/5.1.9  8.0  4.2.3/4.2.5/5.1.12/5.1.13/5.2.9/5.2.12  5.2.13/5.3.9/5.3.13</p>
Végétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces rares</li> <li>• Études et contrôle</li> <li>• Effets des émissions atmosphériques sur l'érioderme boréal</li> <li>• Zone des espèces en péril</li> <li>• Expertise sur le terrain</li> <li>• Perte de zones</li> <li>• Évitement des espèces envahissantes pendant la récupération</li> </ul>	<p>4.1, 4.2.4, tableau 4.2-13, 4.2.5.3  4.2.5/7.2.6.2  5.1.9.1, 6.1.8, tableau 6.1-8  4.2.5/6.1.8/8.2.1.8/8.3.1.9  1/4.1  5.1.8  5.1.14.1/ 5.1.14.2</p>
Accidents et défaillances : Contrôle des déversements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de contrôle des déversements, notamment équipement et formation du personnel</li> <li>• Contrôle des puits</li> <li>• Protection des oiseaux</li> <li>• Plans d'intervention en cas d'urgence environnementale</li> <li>• Procédures de nettoyage et d'élimination</li> <li>• Modélisation des émissions de GNL</li> </ul>	<p>10.1.1.3/10.1.1.4  6.0, tableau 6.1-3  7.0  10.1.1.5  10.1.1.5  10.1.1.2</p>

Catégorie	Questions soulevées	Section du REA traitant de la question
Accidents et défaillances : autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'extincteurs automatiques déluge</li> <li>• Conditions atmosphériques extrêmes et changement climatique</li> <li>• Confinement</li> <li>• Activité sismique</li> <li>• Pannes de courant</li> <li>• Sécurité portuaire et marine</li> </ul>	5.0/10.0 9.0/9.2.7 10.1.1.1 9.0/9.2.2  Tableau 2.5-1, 6.0, 6.2.16, 6.3.10
Consultation publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponses lors des réunions publiques</li> <li>• Tableau de la consultation publique</li> <li>• Pêcheurs : sensibilisation aux impacts et compensation</li> </ul>	3.1/3.3.2/3.5 Tableaux 3.2-1, 3.2-2/Annexe 4 3.3.2/ 5.0/ 5.2.23.1
Consultation des Premières nations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthode de consultation</li> <li>• Impacts sur l'utilisation des terres par les Autochtones</li> <li>• Atténuation concernant la découverte d'artéfacts</li> </ul>	3.4 3.4.2 6.0, tableaux 6.1-6/6.1-18/6.2-14
Rédaction des rapports	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réécriture de certains passages</li> <li>• Modification du nom d'un titre de section</li> <li>• Passages redondants</li> <li>• Erreurs dans les tableaux</li> <li>• Information non pertinente pour la portée fédérale ou la <i>LCEE</i></li> <li>• Demande de suppression de passages</li> <li>• Information présentée dans la mauvaise section ou dans un mauvais contexte</li> <li>• Fautes de frappe</li> <li>• Présence de références erronées</li> </ul>	Dans l'ensemble du REA